

Zeitschrift:	Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber:	Revue de Théologie et de Philosophie
Band:	36 (1986)
Heft:	3
Artikel:	Concorde ou tolérance? : Les Moyenneurs à la veille des guerres de religion en France
Autor:	Turchetti, Mario
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-381313

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONCORDE OU TOLÉRANCE?

Les Moyenneurs à la veille des guerres de religion en France*

MARIO TURCHETTI

A Augusto

Le sujet qui nous intéresse est parmi les plus connus de l'histoire de France: le royaume de Charles IX à la veille des guerres de religion (1562-1598). Mais, tout en étant connu et étudié, ce drame des guerres civiles, qui déchirèrent le royaume pendant toute une génération, n'a pas cessé d'intriguer les historiens. Ceux d'entre eux qui ne se bornent pas à la chronique des faits et qui cherchent à expliquer l'origine du phénomène, restent perplexes et comme embarrassés lorsqu'ils essayent de comprendre pourquoi les conflits recommençaient sans cesse. C'est là, dans la récidive, le point faible de l'historiographie ancienne et moderne qui, dans le récit des événements, n'a pas suffisamment ni exhaustivement expliqué, à notre avis, pourquoi après chaque édit, chaque traité de paix, une nouvelle guerre allait rouvrir la plaie, avant qu'elle eût le temps de se cicatriser.

La recherche se prête à plusieurs tentatives possibles d'explication historique: l'antagonisme entre catholiques et protestants; l'ambition des familles aristocratiques de s'emparer du pouvoir; l'impatience des capitaines et des militaires d'emporter leur butin aux dépens des biens de l'Eglise traditionnelle, et, par ailleurs, l'agressivité de ceux qui détenaient les priviléges, les richesses, en les voyant menacés; crise économique, maladies, peste, famine, pénurie, qui entravent un dialogue difficile et exaspèrent un conflit qui réside dans les idées, dans les attitudes, avant d'être matérialisé par les armes. Nous essayerons d'expliquer cette tragédie autrement, en recourant à deux concepts, concorde et tolérance, qui, après un nouvel examen des sources, nous paraissent jouer un rôle dominant dans l'état d'esprit général des deux partis.

Par «état d'esprit général», nous entendons les thèmes de propagande politique et religieuse, les buts principaux des divers projets, les motifs qui reviennent le plus souvent sous la plume des pamphlétaires, dont l'activité au cours de ces années est extraordinaire. Leurs écrits improvisés et souvent remarquables tiennent lieu de journaux, de quotidiens et d'hebdomadiers.

(*) Ce texte a fait l'objet d'une communication lors d'une réunion de la *Société d'Histoire et d'Archéologie* de Genève, le 28 février 1985.

L'importance de ces deux idées maîtresses ressort d'autant plus que, grâce à elles, on explique mieux les notions de paix, de réconciliation, d'unité, de liberté, de liberté religieuse, de liberté de conscience, et tant d'autres qui soutiennent l'histoire de cette époque¹ et d'autres époques aussi, d'ailleurs.

Pour simplifier, nous proposerons quelques définitions, quelques énoncés de principe.

Concorde.

Parmi ses significations les plus proches, ce concept contient celles de paix, de réconciliation, d'accord mutuel, mais surtout d'unité, de réunification : les tentatives de concorde sont des tentatives de constitution ou de reconstitution d'unité. Citons par exemple le cas de l'Angleterre d'Edouard VI qui, entre 1547 et 1553, impose l'unité confessionnelle par des édits royaux. Le mot de concorde vient au premier rang dans les préoccupations des chefs des deux religions (pour la France catholique, le cardinal de Tournon, doyen du Sacré Collège ; pour les protestants, la personne de Jean Calvin, dont le charisme est indiscutable). Paix et concorde sont les soucis des chefs politiques des deux partis : le connétable de Montmorency et l'amiral de Coligny ; des deux chefs militaires : François duc de Guise, et Louis de Bourbon, prince de Condé. C'est aussi vers la concorde que sont dirigés les efforts du gouvernement, de la régente, la reine-mère Catherine de Médicis, de son nouveau chancelier Michel de l'Hospital. L'activité législative du Conseil privé, ou Conseil du Roi, ne vise qu'à la concorde (la phrase stéréotypée qu'on lit immanquablement dans les documents officiels, c'est «entretenir nos sujets dans la paix et concorde»). Les divers édits royaux, lettres patentes, surtout après la déconfiture de la conjuration d'Amboise en mars 1560, sont tous des édits de concorde, jusqu'à l'édit de janvier 1562.

Or, sur le plan religieux, les théologiens, catholiques ou protestants, tout en soutenant leur propre orthodoxie, étaient unanimes, du moins théoriquement, sur l'exigence de concorde.

Mais quel genre de concorde ?

Il faut préciser ici que la concorde pour les catholiques était assez différente de la concorde telle que les protestants la concevaient. Pour ceux-ci, la nécessité d'une concorde confessionnelle s'imposait aussi pour contrebalancer le poids catholique. Des formules de concorde sont élaborées et signées de bonne heure dans l'histoire de la Réformation par les représentants des différentes confessions : en 1530, la *Confession Tétrapolitaine* signée par les quatre villes de Memmingen, Lindau, Strasbourg et Constance ; la *Confession d'Augsbourg*

¹ Nous avons étudié cet ensemble de problèmes, concernant particulièrement les années 1540-1570, dans notre thèse de doctorat : *Concordia o tolleranza? F. Bauduin (1520-1573) e i Moyenneurs*, Genève-Milano, Droz-Angeli, 1984 ; nous en extrayons certains passages.

de la même année, qui peut être considérée comme un texte de concorde entre protestants allemands; en 1536, la *Concorde de Wittenberg*; en 1536, la *Première Confession Helvétique*, en 1549, le *Consensus Tigurinus*, et en 1566 la *Seconde Confession Helvétique*, ces trois dernières entre zwingliens et calvinistes; en 1577, la *Formula Concordiae* entre protestants d'Allemagne; en 1581, l'*Harmonia Confessionum* et d'autres encore laissent apparaître à l'évidence cette aspiration vers l'unité confessionnelle, dans le plus authentique esprit évangélique. Ces concordes excluaient donc les catholiques romains, dont les protestants n'attendaient qu'une conversion pure et simple. Du côté catholique, l'appel à l'unité n'était pas moins impératif, d'autant plus qu'il s'agissait pour eux de reconstituer le christianisme occidental. Comment? Grâce à une nouvelle conversion ou reconversion des protestants, qui s'étaient séparés de l'unité primitive de l'Eglise traditionnelle. Dans ce sens, les tentatives de concorde, en vue d'une entente doctrinale et liturgique avec les protestants, commencent à l'occasion des grands colloques interconfessionnels: en 1534, et en 1539 à Leipzig; en 1540, Haguenau; à Worms et à Ratisbonne en 1541; encore à Ratisbonne, le grand colloque de 1546; à Augsbourg en 1548; à Worms en 1557... En France, on fit l'expérience du colloque de Poissy, convoqué en septembre 1561 en vue d'une réconciliation entre théologiens catholiques et théologiens réformés. Il échoua. Mais quoi qu'il n'entraînât pas de conséquences apparentes, le colloque de Poissy fut un événement historique d'importance. Il fut, entre autres, la grande occasion exploitée par les *Moyenneurs*, c'est-à-dire les héritiers de ces partisans de la concorde qui, une génération plus tard, renouvelèrent leurs efforts en vue d'un accord qui puisse sauver l'unité du christianisme occidental. Qui étaient ces *Moyenneurs*? Un juriste-historien d'Arras, François Bauduin; un théologien de Cologne, George Cassander; des théologiens de Paris, Claude d'Espence et Jean de Montluc, évêque de Valence, ainsi que d'autres théologiens parlementaires, hommes de lettres, conseillers, historiens.

La concorde dont il s'agit ici est une concorde plus générale qui veut la réunification de tous les chrétiens et qui vise, par conséquent, à récupérer les fourvoyés, à regagner les séparés. Pour beaucoup de ces esprits, la recomposition du *Corpus Christianum* est encore possible; elle l'est en tout cas pour tous les partisans de la concorde.

Cependant, une conséquence grave découle de cette théorie de la concorde: si la concorde est essentiellement unité, et dynamiquement réunification, elle ne peut souffrir aucune menace à l'égard de cette unité confessionnelle; elle ne peut supporter aucune confession concurrentielle, sous peine de perdre cette unité: la concorde est donc — à la limite — intolérante.

Et intolérance est bien le contraire de tolérance. Néanmoins, tolérance n'est pas toujours le contraire de concorde.

Tolérance

Pour comprendre cela, il nous faut préciser et distinguer quelques significations du mot tolérance, utilisé très fréquemment par les historiens, mais source d'équivoques et de malentendus qu'il est bon de dissiper. Il n'y a pas lieu d'établir une liste longue et détaillée de définitions. Pour nous limiter à l'essentiel, nous distinguerons deux acceptations de ce terme: la première porte sur un sens générique de tolérance, comme largeur d'esprit, ampleur d'horizons, admission, chez autrui, d'une différence d'opinion et ainsi de suite; rattachant le terme à la problématique du XVI^e siècle, on pourrait dire: modération dans la répression des opinions hérétiques, avec exclusion des peines corporelles et de la peine de mort.

La seconde signification concerne un domaine juridique, plus technique: tolérance en tant que légitimation de deux religions dans le même pays ou royaume, dans la même ville. C'est une telle tolérance que l'on va approuver par l'édit de janvier 1562, avec les limitations et restrictions que l'on connaît.

L'omission de cette simple distinction, même dans les histoires spécifiques sur la tolérance religieuse du XVI^e siècle, a en quelque sorte embrouillé les tolérances entre elles. Prenons, par exemple, Sébastien Castellion, qui est passé dans l'histoire comme l'apôtre de la tolérance. On a très bien compris sa controverse avec Calvin et Bèze au sujet de la coercition des hérétiques. Même pour les «simples» hérétiques (coupables de professer une doctrine erronée), ces deux théologiens soutiennent que le châtiment légitime doit aller jusqu'à la peine de mort; selon Castellion, les peines corporelles et celles de mort sont légitimes seulement quand le délit d'hérésie est aggravé de celui de blasphème, comportant le crime de sédition contre l'ordre civil. Cela concerne donc le premier cas que nous avons mentionné: la tolérance en tant que modération dans les peines répressives contre les hérétiques.

Mais Castellion, Calvin et Bèze se sont disputés aussi au sujet d'une autre forme de tolérance (deuxième cas par nous mentionné), celle justement qui admet plus d'une religion dans le même pays. A ce propos, les raisons de la controverse ont été moins faciles à saisir et à expliquer, car les réformés voulaient l'autorisation de célébrer leur culte et d'exercer leur religion dans un pays où la religion officielle était catholique et Castellion, lui aussi, dans son livre *Conseil à la France désolée*², essaie de persuader le gouvernement de légitimer la dualité des religions. Alors pourquoi se disputer au lieu de s'allier et de faire cause commune? L'analyse des textes, quand on recherche les raisons de la tolérance chez les uns et chez les autres, permet de constater une différence nette entre castellionistes et réformés: Castellion et ses partisans entendent la tolérance comme définitive et réciproque, ouverte aux autres confessions; pour les réformés, bien au contraire, il s'agit d'une tolérance

² Publié, anonyme, en octobre 1562.

temporaire, en attendant de convertir tout le royaume à la «doctrine pure et évangélique» et, en tout cas, une tolérance exclusive, limitée au seul culte calviniste.

Une fois faites ces distinctions et précisions sur les différences entre les diverses concordes et les diverses tolérances, on peut affirmer que l'histoire juridique, institutionnelle, religieuse, politique, sociale et militaire de la France des années 1560 et suivantes telle qu'on l'a racontée, est une histoire paradoxale: tous les efforts en vue de la concorde (paix, unité des sujets), en vue d'une entente confessionnelle, d'un accord sur les points fondamentaux de la foi et sur les questions de cérémonies et de liturgie, tous ces efforts de concorde aboutissent paradoxalement à des résultats de tolérance. On cherche l'unité religieuse, mais on ne réalise que la division. Catherine de Médicis, Michel de l'Hospital, les organisateurs du colloque de Poissy — le cardinal de Lorraine —, les interlocuteurs catholiques et réformés à la recherche d'une concorde vont, entre le mois de septembre 1561 et celui de janvier 1562, élaborer et signer un édit qui sanctionne la scission religieuse du royaume, alors que c'est ce qu'ils cherchaient avant tout à éviter.

François Bauduin

La suite de notre exposé consiste à démêler cette question paradoxale. En même temps, notre discours théorique, qui risque de devenir abstrait, se concrétisera par l'examen des circonstances historiques précises et des personnages, les *Moyenneurs*, que je me propose maintenant de passer en revue.

Il faut laisser la priorité à François Bauduin, car c'est lui qui nous a conduit dans le chemin tortueux des concordes et des tolérances, et c'est encore lui qui va nous guider dans le labyrinthe des intrigues de la Cour et de la politique internationale.

De onze ans plus jeune que Calvin, il fut son disciple et même son secrétaire avant de devenir un de ses plus redoutables adversaires. Accusé d'avoir changé quatre ou sept fois de religion (selon la version de Bèze ou celle de François Hotman), son attitude religieuse se situe, historiquement parlant, aux côtés des esprits de l'époque qui, intéressés par les idées de la Réforme, se convertirent au protestantisme pour réintégrer ensuite l'Eglise traditionnelle (voir par exemple les cas de Georg Witzel, de Friedrich Staphylus et de tant d'autres).

Chez Bauduin, il s'agit d'une *revocatio in viam* (comme lui-même l'appelle, en se souvenant de saint Paul), d'une sorte de rédemption de son égarement, dont il est redevable à ses études sur l'Eglise ancienne et surtout sur le donatisme. Les donatistes du IV^e siècle, dont les exigences de pureté étaient absolues et qui s'étaient séparés de l'Eglise, furent combattus par saint Augustin et ensuite reconvertis. Bauduin compare les calvinistes aux donatistes, tout en essayant, comme jadis Augustin, de reconvertis les schismatiques.

Le catholicisme de Bauduin est, au départ, proche du catholicisme de saint Augustin et son idée de Réforme est celle d'une réformation de l'Eglise sur le modèle de l'Eglise du temps de saint Augustin.

Bauduin est le *Moyenneur* par excellence, et autour de sa personne se concentre le mouvement des *Moyenneurs*, les partisans de la réunification et de la controverse.

Après s'être éloigné de Calvin, il se rapproche de Cassander, le théologien de Cologne, connu pour sa modération et pour les injures dont protestants et catholiques l'accaborent également. Depuis des années, il prépare une formule de concorde à proposer aux protestants d'Allemagne et aux catholiques, en vue de trouver une entente sur le plan doctrinal et cérémonial.

Le juriste d'Arras fait sa connaissance au colloque interconfessionnel de Worms en 1557. Bauduin vient de publier un commentaire sur les lois ecclésiastiques du grand empereur Constantin, dont il glorifie l'œuvre de concorde dans l'empire romain de jadis. Bauduin offre son ouvrage à Cassander et commence à collaborer avec lui à son projet de concorde. A ce même colloque de Worms, Bauduin fait une rencontre qui sera décisive pour son avenir: un légat du roi de Navarre (peut-être le comte Paul de Foix), envoyé à Worms pour suivre de près l'évolution des colloques afin de les relater à sa Majesté.

Antoine de Bourbon et Catherine de Médicis

Quittons un instant ces deux *Moyenneurs*, Cassander et Bauduin, jusqu'au moment où ce dernier sera invité à la Cour de France par le roi de Navarre, en avril 1561, et attardons-nous sur l'autre personnage très connu que nous venons de mentionner, le roi de Navarre lui-même.

Antoine de Bourbon, roi de Navarre par son mariage avec Jeanne d'Albret, était l'espoir des réformés car c'était lui le premier des princes du sang. Mais dans son attitude religieuse, il resta toujours réfractaire à la ferveur calviniste de sa femme. Or, tout en négociant secrètement avec les réformés, le bon roi de Navarre se montrait serviable, voire servile, à l'égard des puissances catholiques (le roi d'Espagne Philippe II, le pape Pie IV, l'empereur Ferdinand) et correspondait en cachette avec elles dans l'espoir passionné de récupérer la Navarre espagnole. Il est curieux que les réformés, dont Calvin, si bien renseignés par ailleurs, ne se soient aperçus de ce dessein du roi de Navarre qu'au début de 1562. Pendant tout ce temps, Calvin persévéra à miser sur Antoine de Bourbon comme chef politique de la Réforme française.

Les historiens de toutes les époques se sont amusés à décrire le pauvre roi de Navarre comme l'emblème de la pusillanimité, de l'incertitude, de la politique de l'atermoiement. Voltaire lui aussi se plaît à rappeler l'épitaphe qui décrit les circonstances de la mort du roi de Navarre au siège de Rouen, le 17 octobre 1562:

*Ami Français, le roi ici gissant
Vécut sans gloire, et mourut en pissant...³*

Mais, en dépit de ces jugements diversement négatifs, nous aurions envie de changer de point de vue en essayant, d'après les sources, de chercher dans cette double stratégie une ligne cohérente de conduite. Il est vrai que sa position est très inconfortable : il a un pied à Genève et l'autre à Rome, les bras tendus vers Madrid et vers Vienne. Mais le bon roi de Navarre est conscient d'une chose : il sait que son équilibre dépend de cette suspension de choix. A une époque où le Conseil du roi voit croître l'élément protestant et où l'équilibre des forces semble très difficile à maintenir, le roi de Navarre sait qu'il est l'aiguille de la balance ; un déplacement de sa part, aussi minuscule fût-il, aurait été décisif pour la ligne politique générale.

Cette analyse permet finalement de comprendre pourquoi il choisit une politique de concorde. Ainsi, au printemps 1561, le roi de Navarre se décide à faire appel, pour qu'il vienne en France, à ce même François Bauduin que son légat avait rencontré au colloque de Worms, en lui laissant envisager la possibilité d'une concorde entre protestants et catholiques.

Bauduin arrive à la Cour de France. Le 5 mai il a une entrevue avec le roi de Navarre. Bauduin vient de lui dédier son chef-d'œuvre, les *Institutions de l'histoire universelle dans ses rapports avec la jurisprudence*⁴. Antoine accepte cet hommage et apprécie les idées de Bauduin sur la concorde, au point qu'il l'invite à se présenter à la reine-mère.

La célébrité du personnage de Catherine de Médicis nous dispense d'en donner ici une description. Il suffira de remarquer qu'à cette époque elle avait réussi à s'emparer de la régence du royaume (Charles IX est encore mineur) aux dépens d'Antoine qui y avait droit en tant que premier prince du sang. Ce fait représentait un échec pour la politique de Calvin, qui ne supportait pas la présence de Catherine et qui, déjà quelques mois auparavant, avait écrit à Antoine qu'il n'était pas admissible «qu'une femme, une femme estrangere et italienne, domine»⁵.

Ce jugement était assez répandu à l'époque. «Etrangère» et «italienne» ajoutés à «florentine» vont bientôt stigmatiser les traits de machiavélisme qui se retrouvent chez les historiens au cours des siècles jusqu'à nos jours, où il se sont enrichis de l'épithète «cynique» : «Pour dire vrai — s'écrie un historien à propos de Catherine en cette année 1561 — elle jouait la comédie avec un cynisme déconcertant [...] un machiavélisme surprenant»⁶.

³ VOLTAIRE, *La Ligue ou Henry le Grand. Poème*, Genève, chez Jean Mokpap, 1723, 176.

⁴ Fr. BALDUINUS, *De Institutione Historiae universae, et eius cum Iurisprudentia coniunctione*, Προλεγομένων libri II, Parisiis, Apud Andream Wechelum, 1561.

⁵ *Ioan. Calvini Opera*, t. 18 (CR, t. 46), Brunsvigae, 1878, col. 282.

⁶ L. ROMIER, *Catholiques et Huguenots à la cour de Charles IX*, Paris, Perrin, 1924, 159 et 191.

Mais ces jugements sont-ils historiquement fondés? Nous ne le croyons pas. Au contraire, si l'on fait abstraction des préjugés de l'historiographie (mis à part l'épisode de la St-Barthélémy dix ans plus tard), l'analyse des documents contemporains catholiques et protestants nous révèle un personnage qui dépense une énergie infatigable dans une conduite politique d'une cohérence surprenante, avec un but qui est toujours le même: la concorde, non la tolérance.

Nous voilà en présence d'un problème épiqueux pour les historiens: comment explique-t-on que les projets théoriques de concorde de la reine-mère aient abouti à des mesures pratiques de tolérance? Après chaque édit de pacification, c'est-à-dire de tolérance relative, les mêmes programmes de concorde étaient mis en avant, pour de nouveau aboutir à des édits de tolérance.

On voit, en somme, que concorde et tolérance sont deux pôles qui peuvent organiser toute l'histoire de la France moderne.

Vers le colloque de Poissy

Revenons à François Bauduin. Dans les premiers jours du mois de mai 1561, il est reçu par Catherine. D'après le récit d'un témoin, Bauduin s'exprime en termes élogieux sur la religion de Calvin et des Genevois. Le projet de concorde qu'il présente à Catherine est fort apprécié par la reine qui l'invite à se présenter au cardinal de Lorraine.

Quelques jours plus tard, Bauduin a un entretien avec le cardinal, un entretien qu'il qualifie de «très religieux». Le cardinal est, lui aussi, fort intéressé par le projet de concorde et prêt à apporter sa contribution.

Mais Bauduin se rendait-il compte qu'une collaboration avec le plus insidieux adversaire des réformés le rendait inévitablement suspect à leurs yeux et que, à la première action hostile du cardinal à l'égard des réformés, il serait accusé de complicité? Sans doute ne pouvait-il ignorer que dans sa brillante carrière, le jeune Charles de Guise s'était distingué comme l'inquisiteur le plus zélé, l'implacable promoteur des édits de répression violente contre les hérétiques. Personne n'oubliait en fait que dans certains procès cet homme avait hâté la condamnation des inculpés en en faisant une question personnelle, comme ce fut le cas pour Anne du Bourg, le célèbre avocat du Parlement de Paris, que le cardinal, «voulant avoir la peau de ce personnage» — commente l'*Histoire ecclésiastique*⁷ —, fit exécuter d'une manière expéditive. Et presque personne en France ne doutait que lui et son frère, le duc de Guise, ne songeaient qu'à massacer tous les dissidents.

⁷ *Histoire ecclésiastique des Eglises réformées au Royaume de France*, éd. G. BAUM et Ed. CUNITZ, 3 vol., Paris, Fischbacher, 1883-1889, 1. 241 (suivant la pagination de la première éd.).

Néanmoins, les événements de la dernière année, la crise d'Amboise en particulier, avaient, dans une certaine mesure, assoupli le caractère rigide du persécuteur, lui faisant prendre une attitude moins raide, plus perméable au dialogue, et même conciliante.

Pensons à l'édit de Romorantin en mai 1560, beaucoup moins sévère contre les hérétiques et, à présent, au projet de convoquer un concile national ou gallican, avec le secret espoir de le voir se transformer en un colloque avec les réformés.

Tous les historiens sont d'accord sur son changement radical d'attitude. La preuve en est son *Memorandum*⁸, rédigé entre juin et juillet 1561, sur les conseils du théologien Claude d'Espence et de notre François Bauduin. Ce *Memorandum* est un véritable projet de concorde, élaboré en vue de trouver une entente entre catholiques et réformés au prochain colloque de Poissy.

Afin de réaliser le projet de concorde, Bauduin est alors envoyé en Allemagne sur l'ordre du roi de Navarre — et non du cardinal de Lorraine, comme on l'a trop souvent répété — dans le but d'aller chercher le traité de George Cassander sur la concorde (le fameux *De officio pii viri*⁹), pour le distribuer aux prélats et aux théologiens réformés pendant le colloque.

Laissons de côté ses aventures personnelles : d'être revenu trop tard, quand le colloque était déjà clos, d'avoir subi une attaque foudroyante de Calvin¹⁰ qui l'avait cru, à tort, auteur du livret, et de la polémique virulente qui s'engagea pendant des années avec Calvin, Bèze et Hotman.

Ce qui nous intéresse surtout, c'est qu'au cours de 1561, cette année capitale, prélude de la tragédie des décennies suivantes, Antoine, Catherine et Charles, les personnages qui avaient pris en mains le gouvernement et le destin du royaume, étaient profondément acquis à la politique de concorde (non de tolérance) : réunification forcée, par édit, des catholiques et des huguenots.

Et les *Moyenneurs*, d'Espence, Bauduin, Cassander, Jean de Montluc et autres, sont eux-mêmes appelés à conseiller ces princes, à suivre de près

⁸ GUISIUS Cardinalis, «Rathschlag in Religionssachen», in *Concilium Tridentinum...*, ed. Societas Goerresiana, Friburgi/Br., Herder, 1901 s., t. XIII, pars altera, vol. prius, 464-473.

⁹ Anonyme : *De officio pii ac publicae tranquillitatis vere amantis viri, in hoc Religionis dissidio. Reperies in hoc scripto, Lector, non solum expeditissimam controversiarum, quibus misere adeo laborat hodie Ecclesia, componendarum rationem : sed etiam, quo pacto verae pietatis atque concordiae Christianae ex animo studiosus, durante isto dissidio, optime se gerere in quavis Republica possit ac debeat.*

*Autoris nomen ideo non apponitur, ut Lectori liberius et aequius iudicandi potestas permittatur, quae praeiudicio personae non raro impediri solet, s. 1. [Basileae], 1561, Mense Augusto (in G. CASSANDER, *Opera omnia*, Parisiis, 1616, 781-797).*

¹⁰ Anonyme : *Response à un cauteleux et rusé moyenieur, qui souz couleur d'appaiser les troubles touchant le faict de la Religion, a tenté tous les moyens d'empescher et rompre le cours de l'Evangile par la France*, s.1., 1561 (in J. CALVIN, *Recueil des opuscules*, Genève, 1566, p. 1885-1918).

l'évolution des colloques avec les réformés (d'Espence et Montluc sont parmi les cinq théologiens catholiques choisis comme interlocuteurs des cinq théologiens réformés, pendant les colloques restreints à Saint-Germain-en-Laye). Les *Moyenneurs* sont les véritables interprètes de la stratégie politico-religieuse des chefs du gouvernement.

Dans cette revue de personnages clés, on ne saurait passer sous silence celui qui est le principal intermédiaire entre le gouvernement et le Parlement, entre le Conseil privé du roi et l'assemblée réunie à Poissy: le chancelier Michel de l'Hospital, lui aussi entièrement acquis aux idées de concorde religieuse, transparentes dans son célèbre discours d'ouverture du 9 septembre, quand, après avoir comparé la présence de Charles IX à Poissy à celle de Constantin le Grand au concile de Nicée, il prie les prélats catholiques de ne pas «condamner par préjudice ceux qu'on dit de la nouvelle religion, qui sont chrestiens comme eux et baptisez, afin qu'ils s'efforcent le plus qu'on pourra pour les appeler, chercher et rechercher; ne leur fermer la porte, ains les recevoir en toute douceur, sans user contre eux d'aigreur et d'opiniastreté».

Concorde donc, toujours dans le sens de la réunification, de la récupération des fourvoyés, «car s'il advenoit le contraire de ce qu'il avoit esperé — conclut le chancelier — et qu'il n'y eust moyen de les réduir, ni de se réunir, pour le moins ne pourroit on dire ci après, comme on a fait par le passé, qu'ils ayent été condamnés sans les ouir»¹¹.

Il ne faut pas oublier que cette position idéologique, si compacte et homogène du parti du milieu (le parti obscur), était partagée par un groupe restreint. La majorité, au contraire, était constituée par les intransigeants des deux côtés: les catholiques orthodoxes, sur qui veillait l'inflexible cardinal de Tournon, et les réformés rigoureux avec Théodore de Bèze et Pierre Martyr, et surtout avec Calvin qui de Genève suivait anxieusement, au jour le jour, la suite des colloques.

L'histoire de Poissy est trop connue pour qu'on s'y arrête: les débats, le rôle de la Confession d'Augsbourg, la sincérité du cardinal, les arguments de controverse. On sait que l'objectif principal des *Moyenneurs*, la concorde, ne fut nullement atteint. Les petits colloques, cinq à cinq, qui se suivirent à Saint-Germain du 29 septembre au 13 octobre, ne donnèrent guère de meilleurs résultats.

Les raisons d'un échec

Il ne convient pas, ici, d'expliquer les raisons d'un phénomène si complexe, que d'ailleurs des générations d'historiens ont essayé de comprendre. Nous nous bornerons à évoquer l'une de ces raisons qui semble avoir échappé aux

¹¹ M. DE L'HOSPITAL, *Œuvres complètes*, éd. P.J.S. Dufey, 5 vol., Paris, 1824-1826, 1. 488. Nous citons d'après la version donnée par l'*Histoire ecclésiastique* (voir ci-dessus n. 7), 1.501-502.

chercheurs. Il s'agit d'une équivoque, passée inaperçue, qui pesa dès le départ sur l'issue des colloques.

Quittons le tiers parti et les Moyenneurs, et venons-en aux deux partis principaux. Leurs attitudes vis-à-vis du colloque de Poissy s'éclairent dès que nous prenons comme points de référence les deux coordonnées, concorde et tolérance. En ce qui concerne la tolérance, c'est vite dit, on n'en trouve ni chez les catholiques bien sûr, ni chez les réformés, même si cela pourrait apparemment étonner. En voici la preuve. Pour Calvin et ses disciples, l'occasion du colloque, le fait de pouvoir se présenter devant le roi et les princes, et de leur exposer la véritable doctrine, l'unique doctrine évangélique, auraient suffi à persuader les plus sourds que la lumière avait enfin déchiré les ténèbres de la vieille doctrine romaine corrompue :

*Comme Elie devant Ahab monstra aux prestres Balaamites que leur dieu estoit faux... ainsi nous par les tesmoignages de la Parole de Dieu, leur ferons confesser devant ceste sainte Assemblée, que nous suivons la vraye Eglise et non pas eux.*¹²

La concorde est ici la conversion pure et simple des idolâtres. Il n'y a nulle disposition, comme chez les *Moyenneurs*, à aller à l'encontre des adversaires, comme l'exprimait l'Hospital. Chez les huguenots, la concorde est tout autant marquée par l'exigence d'unité de mœurs, «car où il y a diverses formes de vivre, là il y a diverses et contraires volontés, et de là discordes et séditions et enfin guerres». Cette unité est d'autant plus nécessaire sur le plan religieux : le devoir du chrétien est de maintenir et garder «une seule secte Chrestienne, une pure et simple religion, une seule Foy, une seule Loy, un seul Babtesme, un seul Dieu et un seul Christ Sauveur Advocat et Médiateur»¹³.

Il est étonnant, apparemment, que chez les adversaires, les catholiques intransigeants, nous retrouvions cette même idée de concorde : exigence unitaire, sans concession. Et non seulement chez les théologiens de la Sorbonne, mais chez la majorité des avocats des Parlements et surtout du Parlement de Paris qui s'érige à ce moment en défenseur de l'unité religieuse du royaume. Ce sont les Parlementaires, au lendemain de l'édit d'avril 1561 relativement libéral à l'égard des hérétiques, qui avaient hautement protesté contre cette «impunité et licence qui donne occasion de feindre nouvelles Religions, et autant de Religions que de fantaisies, et de se séparer de la Religion ancienne, sans jugement de l'Eglise (...) car de toutes choses, la plus incompatible en ung Estat, ce sont deux Religions contraires (...)»¹⁴.

¹² Anonyme : *Complainte Apologique des Eglises de France*, 1561, in *Mémoires de Condé*, 6 vol., Londres, 1743, 2.310.

¹³ Anonyme : *Response Chrestienne et deffensive sus aucuns poincts calomnieux contenus en certaines lettres envoyées aux Baillifs, Sénéschaux et Lieutenants du roy*, 1560, in *Mém. de Condé*, 1.382.

¹⁴ Anonyme : *Rémonstrances du Parlement de Paris, sur l'Edit du 19 Avril 1561*, in

Cette attitude des catholiques est celle même qui fait traiter les adversaires huguenots d'hérétiques, avec qui il ne faut daigner dialoguer; tout au plus, se limiter à les juger.

De là, la réaction du cardinal de Tournon à Poissy contre les «blasphèmes et abominables paroles» de Th. de Bèze; de là sa justification publique, que si les prélats ont consenti à écouter ces «nouveaux évangélistes», cela était seulement par «exprès commandement de sa Majesté, et encore non toutefois sans scrupule de leurs consciences»¹⁵.

Paroles très dures qui étaient une accusation contre la légèreté et l'ambiguïté du Conseil du roi. Paroles par lesquelles (dans cette même séance d'ouverture du 9 septembre) la reine se sent visée et auxquelles elle se voit obligée de répliquer. Elle relève donc l'allusion offensive, protestant de n'avoir rien fait de cela que par la délibération du Conseil du Parlement: «Quoi qu'il en soit ce n'estoit pour innover ou muer, bien au contraire à fin d'appaiser les troubles procedans de la diversité d'opinions en la Religion, et de remettre les fourvoyés au vray chemin»¹⁶. On retrouve l'affirmation qui synthétise le programme des *Moyenneurs*.

L'équivoque principale

On peut donc énoncer maintenant l'équivoque principale qui condamna d'avance le colloque de Poissy à l'échec: aucun des interlocuteurs n'avait la moindre intention de chercher un moyen accord avec la partie adverse. Toute possibilité de concorde était donc exclue d'emblée.

Reste une dernière question: où se trouvait alors la tolérance? Car ce fut bien la tolérance, tout au moins un type de tolérance, qui fut le véritable résultat du colloque de Poissy: un colloque conçu pour sauver l'unité confessionnelle du royaume, mais qui, comme on vient de le vérifier, aboutit finalement au résultat opposé: la ratification de la division religieuse.

Cette espèce de tolérance, sanctionnée par l'édit de janvier, fut, en effet, la résultante de deux ensembles de tendances: du côté du gouvernement, la tendance à limiter autant que possible la marge de concessions; du côté réformé, au contraire, la tendance à obtenir le maximum de concessions, selon les requêtes avancées par Coligny et par Bèze (surtout pendant la prolongation de son séjour à la Cour). Leurs entrevues avec la reine-mère réussirent à la persuader que, pour éviter la guerre, on ne pouvait plus différer d'accorder aux réformés l'autorisation de se réunir pour le culte dans les Assemblées. La phase cruciale de la partie se joue au cours du dernier mois de l'année. Pendant ce temps, le chancelier l'Hospital changeait radicalement de position, admettant maintenant une relative tolérance religieuse séparée de la tolérance civile;

Mém. de Condé, 2.354.

¹⁵ Voir le récit de ce discours dans les *Mém. de Condé*, 2.498.

¹⁶ *Ibidem*.

et la reine-mère, elle aussi, allait se rendre à l'évidence : l'évidence d'une guerre imminente, évidence — soulignons-le — que lui présentaient Bèze et Coligny (rappelons les tumultes du 27 décembre 1561, quand l'église de St-Médard fut prise d'assaut par les huguenots).

Entre la concorde et la tolérance, Catherine avait choisi la concorde. Maintenant, au début de 1562, entre la tolérance et la guerre, elle se voit obligée d'accepter provisoirement la tolérance.

Les *Moyenneurs* ne perdirent pas pour autant leurs espoirs, car la cause de la concorde n'était point perdue, à leurs yeux, mais simplement renvoyée. Dans les faits, cette exigence de concorde ressortira à chaque traité de paix. Et à chaque édit de pacification, on proposera la même tolérance provisoire et temporaire, qui déclenchera un nouveau conflit. L'irrésolution entre concorde et tolérance ne s'épuisera pas non plus avec l'édit de Nantes en 1598.

C'est donc dans le caractère délibérément provisoire et passager de cette tolérance, qu'il faut à notre avis chercher une des causes fondamentales, sinon la principale, de la récidive des guerres de religion.

